

# BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :  
Publicité de l'Ouest et du Centre  
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons  
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac  
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles  
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1,  
6.015 pour le Syndicat Central,  
295.10 pour la Coopérative,  
235.34 pour la Société Mutuelle,  
147.13 pour la Confédération des Vignerons,  
270.81 pour le Syndicat de Défense.

## 1885... Cinquante ans... 1936 de Défense Agricole...

LE  
Syndicat Central des Agriculteurs  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE  
avec ses Meilleurs Vœux pour l'Année 1936

1936

Nous voici, encore une fois de plus, amenés à prendre la plume pour, au calendrier de notre époque, inscrire la fin d'une année, enregistrer le commencement d'une autre.

La fuite du temps est sans retour ; cette banale observation est infiniment mélancolique pour les pauvres hommes. Ne courent-ils pas sans trêve vers des rivages inconnus ? Seule l'espérance est là pour les soutenir.

Suivons donc la loi générale sans nous singulariser ; souhaitons tous ensemble que demain sera meilleur qu'hier. Au travers de tant de vicissitudes, ne perdons pas courage.

L'année 1935 qui vient de passer, a été matériellement une des plus noires de celles que nous avons connues.

A de médiocres rendements naturels, se sont ajoutés des prix de vente de plus en plus bas, des charges sans cesse plus lourdes.

Revaloriser les produits de la terre, tel est le but à atteindre, cela doit être l'objet d'une saine économie dirigée. Nous le demandons depuis trois ans et cette vérité éclate aux yeux de tous comme une nécessité absolue.

Nous n'avons jusqu'ici obtenu que de fragmentaires mesures, l'amélioration désirée n'a pas suivi, elle ne pouvait pas suivre.

On ne règle pas la question du blé sans faire le sort de celle des céréales secondaires, celle de la viande sans celle du lait, celle d'un produit agricole sans tenir compte de tous les autres.

Et même il ne faut pas tenir compte de la seule agriculture nationale métropolitaine, mais aussi de tous les produits de remplacement de nos colonies.

Derrière un régime douanier sévère, nous pouvons encore prospérer, vivre sans de stupides bouleversements. Il faut pour cela organiser les professions, et proportionner production et consommation.

Nous n'échapperons pas à ce dilemme. Mieux vaut se mettre vite et sans réticence à l'ouvrage que d'éprouver péniblement trente-six systèmes à côté. Mieux vaut soigner une bête quand la maladie ne l'a pas mise prête à crever, lorsqu'il reste en elle quelques forces utilisables.

Sans aucun doute maintenant, il est prouvé que les temps futurs seront soumis à l'économie dirigée. Elle sera ou bien étatisée, ce qui est l'envers de la liberté, ou bien corporative et telle est la solution que souhaitent les esprits les plus avisés et les plus indépendants.

Terminons donc nos souhaits de premier de l'an en jetant nos regards chargés d'inquiétude mais d'espoir, vers la réalisation de ce programme d'entente professionnelle. Puisse 1936 en voir l'aurore bienfaisante.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs

Notre Syndicat de la Loire-Inférieure est entré dans sa cinquantième année. Son « Bulletin » aussi.

Un demi-siècle de lutttes continues, pour une belle cause — la défense de notre Agriculture et de la famille paysanne — constitue un titre dont nous avons bien le droit d'être fiers !

Depuis cinquante ans, que de chemin parcouru...

A l'heure où chacun s'efforce de parler de défense professionnelle et d'organisation de la corporation, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil en arrière et de retracer un bref historique de notre Association. Les premiers, nous avons sonné le ralliement de tous les cultivateurs ; les premiers nous avons prêché l'entente et l'union ; les premiers nous avons créé un organe instructif et de défense des intérêts professionnels. Envers et contre tout, malgré de multiples obstacles, nous n'avons cessé de poursuivre notre chemin et l'action bienfaisante de notre vieille organisation (grâce au concours de jeunes recrues et de toutes les bonnes volontés paysannes), n'a cessé de s'étendre depuis 50 ans.

Trois hommes ont présidé aux destinées de cette belle organisation syndicale :

Le Marquis de Rochequairie, qui en fut le fondateur et le premier pionnier.

M. Louis Lefevre, qui lui succéda en 1910.

M. Joseph de Camiran, l'actuel président du Syndicat et de la Coopérative, depuis 1928.

### But et utilité du Syndicat

C'est avec un vif plaisir, mêlé de curiosité, que nous avons sorti de nos archives la première collection un peu poudreuse de notre petit « Bulletin », qui paraissait alors sur le format 21x13 cm. et comportait 15 ou 18 pages. Nous en reproduisons le titre, ceci pour mieux fixer le souvenir de nos lecteurs de l'époque — déjà lointaine.

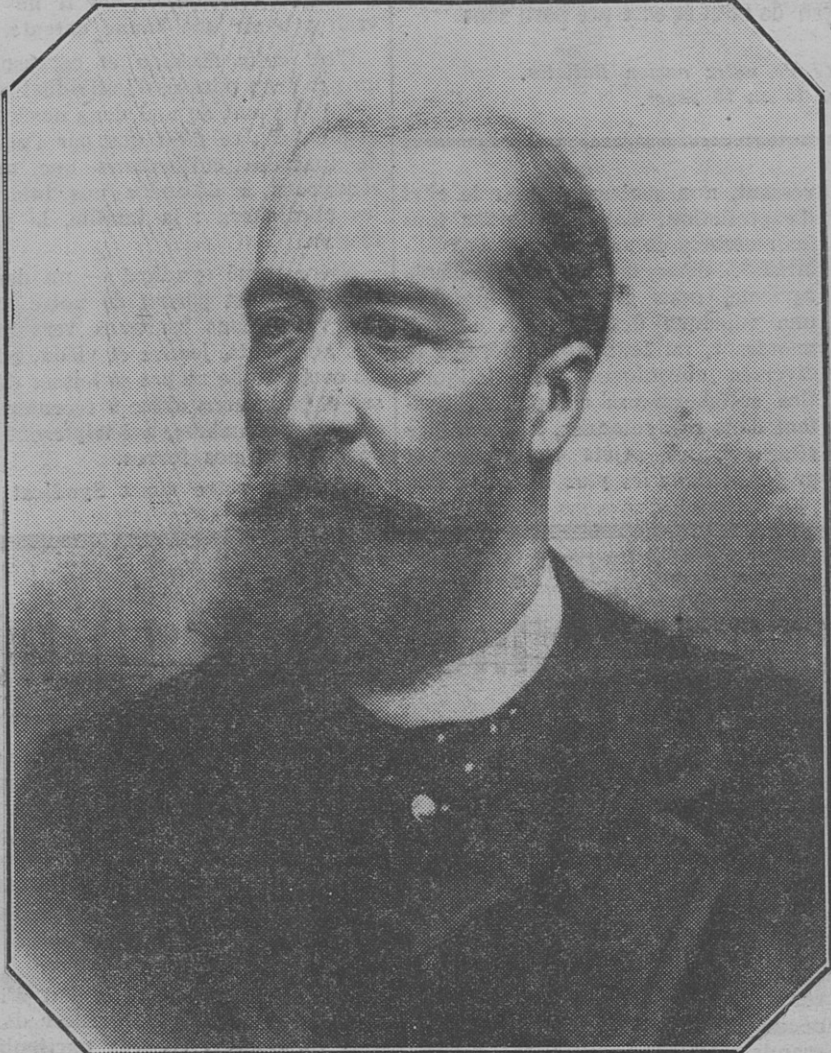
Du premier numéro, nous extrayons les passages suivants, concernant le but et l'utilité du Syndicat :

« Dans la crise qui sévit si cruellement sur l'agriculture, un événement heureux s'est produit. La loi du 21 mars 1884, sur les Syndicats professionnels, a permis aux cultivateurs, impuissants parce qu'ils étaient isolés, de devenir forts en s'unissant.

« Il ne s'agit plus, comme autrefois, de ces associations occultes, où se traitaient bien inutilement du reste, les questions purement politiques ou sociales, au grand détriment des intérêts moraux et matériels des travailleurs... Il s'agit encore moins de comités, comices, etc... tellement enchevêtrés dans les liens administratifs, que toute initiative personnelle, nous pourrions presque dire toute action libre, en avait disparu. Depuis la législation nouvelle, au contraire, tout se passe au grand jour.

« Les syndicats fondés en vertu de la loi de 1884, sont régis par le droit commun.

« La même loi pour tous et, disons-le hautement, cette loi est franchement libérale. L'agriculture l'a comprise... C'est déjà par centaines que l'on peut compter les syndicats en France. Ce mouvement ne fera que grandir, car s'il nous reste une chance de salut au milieu des difficultés de toutes sortes qui accablent l'Agriculture, c'est dans l'Association syndicale, seule, qu'il faut la chercher.



M. de ROCHEQUAIRIE  
Fondateur du Syndicat

« Donc, au point de vue juridique, comme au point de vue social, la loi du 21 mars 1884 est une loi de progrès, une loi dont les cultivateurs ont eu raison de s'emparer et qui leur rendra les plus signalés services. Mais ce n'est pas tout que d'avoir une bonne arme entre les mains, il faut savoir s'en servir.

« Etudions le champ nouveau ouvert à notre activité ; voyons en un mot comment nous pouvons utiliser à notre profit cette situation nouvelle. Quel est le but de ce genre d'association et quels résultats, nous, agriculteurs, les sacrifices d'hier, pouvons en espérer pour le présent et l'avenir ?

« Un Syndicat est une association de personnes exerçant le même genre d'industrie, ayant les mêmes intérêts et concourant au même but.

« Quel est le but d'une Association syndicale ? C'est d'obtenir des économies sur les frais généraux que nécessite la culture. C'est d'acheter et de vendre sous des conditions avantageuses. C'est d'étudier et d'appliquer toutes les améliorations pratiquement réalisables.

« Prenons, par exemple, la question si importante des engrais. Deux causes principales rendaient particulièrement onéreuses pour le cultivateur isolé l'acquisition des matières fertilisantes... Le cultivateur, pour nombre de raisons, était entre les mains des intermédiaires, et, seul contre eux, restait impuissant. La loi sur les Syndicats le soustrait à cette nécessité... Ce qu'il achetait ainsi au hasard se trouvait rarement bon, quelquefois médiocre, souvent mauvais et... toujours trop cher. Le cultivateur, s'il avait été trompé, s'en apercevait à la récolte, et il était trop tard.

« Au milieu de toutes ces difficultés, personne pour le conseiller, le diriger, l'éclairer. Tout le monde, au contraire, autour de lui, ligué pour arracher le plus d'argent possible... Le cultivateur isolé marchait infailliblement vers la gêne, d'abord, à la ruine ensuite ; l'événement l'a prouvé.



M. Louis LEFEUVRE  
2<sup>e</sup> Président



M. J. de CAMIRAN  
3<sup>e</sup> Président

« Isolés nous sommes victimes — Unis nous sommes forts ! Ce qu'un individu ne peut faire seul, une Association peut le tenter et réussir. Le but de notre Union, c'est d'abord de supprimer les intermédiaires, lorsqu'ils sont inutiles, et de remplacer ceux qui coûtent trop cher par d'autres qui sont gratuits.

« L'argent épargné est le premier gain. Cette vérité, le Syndicat la met en pratique en faveur de ses adhérents...

« Il ne faut pas que le consommateur paie cher, alors que le producteur vend bon marché.

« Le champ d'activité des Syndicats est immense, mais il faut savoir se borner, alors même que l'on n'a que l'ambition du bien... En dehors des questions de production et de vente ou d'achat, il est d'autres sujets d'étude qu'il est de notre devoir et de notre intérêt d'aborder.

« Notre législation douanière et notre régime économique tout entier sont à reviser. Les Syndicats sont certainement appelés à donner, sur ces matières, un avis prépondérant. L'Agriculture, en effet, ne peut continuer à être sacrifiée comme elle est, dans la législation actuelle de notre pays, à l'Industrie, au Commerce et à l'Etranger. Nous luttons donc auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir pour elle la protection qui est devenue une question vitale.

« Nous aurons ensuite à examiner d'autres intérêts, non moins importants. Le cultivateur a besoin de capitaux à bon marché. Il a besoin de crédit, de débouchés.

« Il faut songer aux accidents, aux maladies, aux caisses de secours, penser à la vieillesse et assurer aux cultivateurs, pour l'heure où ils ne pourront plus travailler, le pain et le repos.

« Toutes ces questions, nous les étudions, et nous espérons les résoudre.

« Dans ces conditions, il nous a semblé indispensable d'établir des relations plus directes entre les membres de notre Syndicat par la création d'un Bulletin.

« Nous pourrions, par ce moyen, tenir nos adhérents au courant de tout ce qui est entrepris dans leur intérêt par la Chambre syndicale. Les difficultés d'ordre administratif et local seront étudiées par des rédacteurs compétents.

« Des conseils seront régulièrement donnés sur toutes les questions agricoles. Il sera spécialement rendu compte des expériences faites en vue d'améliorer nos cultures, d'augmenter nos rendements et de rendre, si cela est encore possible, sinon la prospérité, du moins l'existence à notre malheureuse agriculture, que tout concourt à accabler.

« Les questions économiques sont dès maintenant mises à notre ordre du jour et leur étude tiendra une large place dans notre Bulletin. Nous serons sans parti pris et sans exclusivisme, cherchant par dessus tout, et avant tout, le salut de l'Agriculture. Nous admettrons et nous discuterons toute opinion ayant ce résultat pour but. Mais nous ne saurions laisser ignorer que notre conviction absolue, basée sur une longue étude de la question et confirmée par les faits, est acquise à la défense du système protectionniste.

« Nous donnerons les cours des blés, vins, bestiaux, etc... en les puisant aux sources les plus authentiques et nos colonnes seront toujours ouvertes aux communications ayant pour but l'intérêt de l'Agriculture, que nous mettons au premier rang de nos études et de nos préoccupations. »

### La protection agricole... il y a 50 ans

Voilà cinquante ans que ces lignes ont été reproduites dans notre modeste Bulletin d'alors. Mais combien sont-elles toujours d'actualité et combien constituent-elles tout un PROGRAMME D'ACTION, qui a été notre ligne de conduite et qui n'a jamais varié !

Aux uns et aux autres de les méditer et de tirer profit de cette arme de combat, qui est aussi un bon outil de travail, indispensable pour le paysan : le Syndicat.

Dès 1886, sur la proposition de M. de la Rochequairie, notre Chambre syndicale émettait un vœu en faveur du relèvement des droits de douane sur les céréales et farines, bestiaux, chevaux, conserves, etc... ; vœu transmis au Parlement par l'intermédiaire des représentants de la Loire-Inférieure.

Notre Chambre syndicale exprimait encore le vœu que les bureaux de douane soient pourvus d'appareils de distillation, pour permettre de constater réellement la force alcoolique des vins étrangers, les appareils employés étant insuffisants, surtout pour les vins importés d'Espagne.

Enfin, elle renouvelait le vœu, qu'à défaut d'une représentation officielle des intérêts agricoles, les Syndicats professionnels d'agriculteurs soient consultés officiellement par les pouvoirs publics, toutes les fois que des traités de commerce ou des lois nouvelles apporteraient des modifications à la situation agricole et financière, soit à l'intérieur, soit vis-à-vis des importations étrangères.

A cette époque, à propos du LIBRE-ECHANGE, nous écrivions dans notre Bulletin :

« L'Espagne continue d'exploiter à son profit les principes désastreux du libre-échange appliqués en France. Le droit de 2 francs par hectolitre mis sur les vins espagnols dosant 15°9 à leur importation en France, favorise à un tel point le commerce des négociants espagnols et la production viticole, qu'il est entré en France, en 1886, pour 400 millions de francs de vins...

« Nos vins paient 20 francs l'hectolitre pour entrer en Allemagne, et les vins allemands 2 francs pour entrer chez nous...

« La République Argentine manifeste son intention de conclure un traité de commerce avec la France, qui déjà lui prend 30 % du chiffre total de ses exportations. Elle espère, à la faveur de droits d'entrée en France encore plus réduits, augmenter notablement ce chiffre...

« En France, une réaction complète s'opère en ce moment en faveur du régime protecteur. »

Dans ce Bulletin, à la chronique des « INFORMATIONS », nous y trouvons une ample documentation sur : les achats des produits étrangers par l'Administration de la Guerre et de la Marine — Un commissaire voyageur en lards américains — Baisse sur le bétail et introduction de viandes étrangères — Importations et exportations de chevaux — Remonte (plaintes des éleveurs de la région de l'Ouest au sujet du petit nombre de chevaux achetés pour le service de la remonte) — Droits protecteurs.

R. FAIVRE.

Lire la suite en 2<sup>e</sup> page

### Un Brin de Causette...



An'hui, ouisque le monde sont mécanisés, standardisés, uniformisés, réglés comme papier musique, y semble que l'existence est tout combinée d'avance, qu'on est quasiment fonctionnarisé et qu'on sait pu rigoler comme aut' fois. Savez-vous

que rigoler d'un bon cœur, c'est indispensable pour not' santé aussi ben physique que morale. Et Dieu sait, par les temps qui courent, avec terribles les misères, les menaces, et le reste, si qu'on a besoin de se changer un p'tit les idées, de détendre sa tête !... Le rire c'est la clef de la bonne humeur, la bonne humeur c'est la voûte d'un bon moral et quand le moral va, tout va, c'est lui qui commande à not' santé.

Un philosophe a écrit : « Un paysan, beau ou laid, sera jamais risible. On rira d'un animal, parce qu'on aura surpris chez lui une expression humaine. On rira d'un chapeau, mais ce qu'on raille alors, c'est la forme qu'on lui a donnée, c'est le caprice humain, dont il a pris le moule. »

Le rire est né avec l'homme, à ce qui disait le grand Rabelais. Et le rire était un privilège de l'esprit — allez point dire de l'esprit de vin... malgré qui s'augmente avec une pinte de bon pinard ! Là ouisque le rire disparaît, l'esprit meurt et y reste pu que tristesse, monotonie, on a ben moins de cœur à l'ouvrage.

Y a des grands médecins qu'ont découvert, que quand la bonne humeur (le sourire de la pensée et du cœur) venant à disparaître, moralement ou physiquement les hommes devenant des malades. Suffit de rigoler comme y faut, pour une guérison temporaire ou définitive. La « psychothérapie » par le rire est point une méthode vaine. Des expériences nombreuses l'ont mis en valeur. Les médecins l'appliquent par une succession d'états physiologiques. Une excitation organique en est la gare de départ ; pis un déclenchement nerveux intense, qui fait des contractions à caractères convulsifs, pasmoudiques, mettant en mouvement la respiration, la phonation, l'appareil à circulation et ben d'autres mécaniques de not' corps. Tout les réactions sont alors modifiées dans un sens favorable ; la ventilation des poumons est mieux assurée, les vaisseaux sanguins sont dilatés, l'oxydation des tissus marche bon train, les sécrétions sont terribles excitées, la digestion est facilitée, le foie dégage son suc, les substances toxiques sont éliminées, les globules blancs se multiplient et tuent rapidement les microbes... Pensiez-vous à tout ça, un coup que vous rigoliez ?

Jusqu'à la rate qui se gonfle et et c'organe qu'est comme un réservoir, qu'absorbe le sang, ou le chasse, est une pochetée de santé et de bon être.

On dit que l'homme est un animal qui sait rire. C'est vrai, sans l'être, rapport qui a, itou, des animaux qui rigolent à leur façon, quand c'est qui sont hureux de vivre ou qui l'ont fait une blague à un collègue.

Rigolons donc d'un bon cœur en 1936 pour not' santé d'abord et pis pour surmonter terribles les soucis d'ici bas... Y s'agit point d'être hureux pour rire — mais ben au contraire de rire pour être hureux !

maître Jeannot

UN BON SYNDICAT NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLETIN, IL EST AUSSI UN PROPAGANDISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

# 1885... CINQUANTE ANS DE DÉFENSE AGRICOLE... 1936

## La protection agricole... il y a 50 ans

(Suite)

Le 10 janvier 1887 notre Syndicat réclamait à nouveau des pouvoirs publics le RELEVEMENT DES DROITS à l'importation des produits agricoles étrangers. A cette époque, le cours nominal des blés français, sans acheteurs, était de 20 francs les 100 kilos, les blés de Californie et de l'Inde étaient demandés à plus de 25 francs, les autres blés étrangers à 23 francs. A la suite d'un long exposé sur notre situation agricole, nous demandions :

« Le Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure a l'honneur de demander aux pouvoirs publics de frapper l'importation des blés étrangers de toute provenance d'un droit fixe de 7 francs par quintal, soit 5 fr. 25 par hectolitre, avoine 3 francs par quintal. Celle du bétail (race bovine) d'un droit de 75 francs par tête d'adulte. Celle des chevaux d'un droit semblable. »

« Celle des moutons d'un droit de 15 francs par tête. »

« Celle des viandes fraîches, 20 francs du quintal métrique. Celle des viandes salées 25 francs. »

« Celle des vins, 10 francs par hectolitre, avec abaissement à 12 degrés du titrage alcoolique. »

« Celle du maïs, riz, seigle, sarrasin et similaires, 3 francs du quintal métrique. »

## Le chemin parcouru

Fournir à de meilleures conditions de prix : les engrais, les semences, les produits alimentaires pour bestiaux, les ingrédients pour la vigne et arbres fruitiers, l'outillage agricole, etc... ; réprimer sévèrement la fraude et les abus qui se pratiquaient couramment ; instruire les cultivateurs par la voie du Bulletin et des conférences dans les communes ; faire de multiples

expériences culturelles ; lutter contre les ennemis et les fléaux qui dévastaient nos champs et vignobles ; encourager et développer l'amélioration de nos élevages ; organiser des Concours et Manifestations agricoles en vue de stimuler les producteurs et de mieux mettre en valeur nos produits... telles ont été nos premières préoccupations, et telles, depuis cinquante ans, elles n'ont cessé d'être mises en pratique, dans le seul intérêt du cultivateur !

Il y aurait tout un volume à écrire pour retracer les efforts de notre Association lors de la reconstitution du Vignoble Nantais, anéanti par la crise phylloxérique.

Et lors des heures douloureuses de la Grande Guerre 1914-1918, alors que les hommes valides et chefs d'exploitations combattaient vaillamment dans les tranchées, notre Syndicat a poursuivi, avec des moyens de fortune, sa noble tâche, rendue plus difficile du fait des réquisitions, des réglementations multiples et du manque général de main-d'œuvre. M. Edouard Gouin en assumait alors la direction. La place nous manque pour retracer cette lutte et ces efforts des heures sombres, où le moral joua aussi un grand rôle...

Enfin, depuis, toujours sur la brèche pour défendre les intérêts ruraux, renforcer la protection de nos produits contre l'invasion des marchandises étrangères, nous avons vu s'épanouir autour de notre Organisation centrale une multitude de petits Syndicats et sections locales, destinés à seconder nos efforts.

Puis ce fut la Coopérative, annexe de notre Association, pour permettre à nos adhérents de mieux écouler leurs récoltes ; notre Société Mutuelle, les Syndicats des Plantiers de Tabac, des Producteurs de Chanvre et d'Osier ; le Syndicat départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures — sans oublier notre groupe de la Confédération des Vignerons, fondé en 1925, dont le rôle de défense viticole va sans cesse grandissant.

## Les étapes du Bulletin

Durant les dix premières années, notre Bulletin parut sur petit format 21x13 cm., qui comportait 15 à 18 pages.

En janvier 1896, il prit le format « demi-journal », qu'il conserva jusqu'en décembre 1924. A cette date, il prit la taille d'un grand journal et resta bi-mensuel jusqu'à fin décembre 1928.

vent a disparu de notre entête, ainsi que la barrique de Muscadet... mais ce n'est qu'une disparition fictive, car ils continueront l'un et l'autre à faire le charme et l'attrait de notre vieux Pays Nantais, dont nous restons les plus ardens défenseurs.

Nous avons fait un sérieux effort pour rendre ce Bulletin toujours plus vivant, plus instructif, plus inté-

par des photos, nous essayons de rendre ce journal plus attrayant — le véritable trait d'union entre tous nos syndiqués.

Hélas ! La Presse agricole est pauvre, parce que nos Syndicats sont pauvres, les cultivateurs cotisant peu. Les Pouvoirs publics ne sont pas sans l'ignorer et nous traitent avec désinvolture. Que nous ferions-nous si nous avions une Presse puissante, digne de notre Agriculture !

La Loire-Inférieure et ses organisations annexes par tous les moyens. C'est un OUTIL et c'est une ARME entre vos mains. Aux jeunes cultivateurs surtout de s'en servir et de marcher de l'avant !

Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent.

R. FAIVRE,

## Quelques Prix de Denrées et Marchandises il y a 50 ans !

Nous relevons les prix ci-dessous dans la première collection de notre Bulletin :

Nos blés de pays sont cotés de 23 fr. 50 à 24 fr. 50 les 100 kilos. Les blés d'Amérique 24 fr. 50 à 25 fr. 50, conservant toujours la faveur de la meunerie.

Les farines de choix vont de 57 à 59 fr. les 150 kilos, toile à rendre, au domicile de l'acheteur.

Les blés noirs de Bretagne valent 11 à 12 fr. les 100 kilos. L'avoine 15 fr. 50 à 16 fr. Les Issues 10 fr. 50 à 10 fr. 75.

Le pain vaut 1 fr. 80 les six kilos, 0 fr. 90 les trois kilos ou 0 fr. 475 le kilo 500.

Pour les animaux de boucherie, la vente est toujours mauvaise. Voici le prix du kilo sur pied, à Nantes :

Boeufs ..... 0 60 à 0 68  
Vaches ..... 0 60 à 0 68  
Veaux ..... 0 60 à 0 70  
Moutons ..... 0 75 à 0 85  
Porc, le 1/2 kilo..... 0 75 à 0 85

Pour les Vins de 1886 : Muscadets de choix, 70 à 85 fr. la barrique. Les autres, 50 à 70 fr. Les Gros-Plants, 40 à 50 fr. suivant degré. On espère un relèvement des cours, les stocks semblant épuisés.

Le sel du Croisic vaut 11 fr. 35

les 1.000 kilos ; celui de Batz 13 fr. 35 et du Pouliguen 11 fr.

Les Pommes à cidre sont cotées à Rennes 35 fr. les 500 kilos. Les poires à cidre se tiennent de 50 à 55 fr. les 1.000 kilos. Le cidre, en ville, 45 fr. la barrique, droits compris. Ce n'est pas une pleine récolte de pommes, la sécheresse n'a pas permis aux fruits de grossir. De plus, le puceron lanigère a fait du tort aux pommiers.

Les Pommes de terre sont cotées 45 à 75 fr. les 1.000 kilos, suivant variétés, sur wagons, en gare de Paris.

Le Beurre, 1 fr. à 1 fr. 20 la livre, à pareille époque.

Pour les ENGRAIS, nous relevons les prix suivants :

Phosphates fossiles des Ardennes ..... 5 50  
Scories Thomas 14 % en grains ..... 3 70  
Scories Thomas 14 % pulvérisées ..... 4 95

Superphosphate 13,50 à 14,50 % 8 10  
Super d'os 16 à 18 % ..... 12 07  
Sang desséché ..... 23 22

Noir d'os ..... 17 50  
Nitrate de soude raffiné ..... 25 22  
Guano naturel du Pérou ..... 15 50

Sulfate d'ammoniaque 20/21 % 31 31  
Chlorure de potassium 50 % 23 31  
Sulfate de potasse 48 % ..... 25 75

Engrais composés (suivant dosages) ..... 11 à 21 22  
Plâtre cuit, en sac ..... 3 24  
Soufre sublimé ..... 22 60

Sulfate de cuivre ..... 44 22  
Pulvérisateur à dos Vermorel 33 25  
Avec agitateur ..... 33 25

POUR VOUS, LE BULLETIN DU SYNDICAT ETUDIE, RECHERCHE ET CLASSE LES INFORMATIONS AGRICOLES QUI VOUS SONT UTILES.

## Les Blés de la Coopérative

Où en sommes-nous ?

### BLÉS DE STOCKAGE 1934

Ce sont les otages de la crise de surproduction. Les autorisations de vendre n'arrivent des Services officiels que lentement. Ne criions pas, voyons l'intention. Elle a été bonne. La liquidation goulée à goulée a eu pour but de ne pas écraser l'ensemble des cours du marché.

Soyons persuadés que si on n'avait pas pris des mesures d'échelonnement aussi sévères, les prix de vente de toutes les sortes, 33, 34 et 35 auraient été encore plus calamiteux qu'ils ne l'ont été.

La vente de ces blés stockés 1934 n'a pu commencer qu'après la liquidation des blés de reports 1933, c'est-à-dire en juillet dernier ! Elle a été divisée par les Services du Ministère en six tranches. Nous avons vendu les quatre premières, et elles ont été livrées. Nous venons de recevoir l'autorisation de vendre la cinquième. On pense que dans 2 mois tout sera fini.

A ce moment nous recevons nos primes de conservation et nous réglerons aussitôt le solde du compte de chacun (plus de 6.000) en tenant compte des deux avances déjà faites.

Nous avons vendu à ce jour 133.000 quintaux, il nous en reste 68.000 environ, et sur ces blés nous avons avancé et payé 15.405.000 francs.

### BLÉ PRIS EN CHARGE 1934

Encore pour désencombrer et faire place nette à la récolte dernière, l'Etat a obligé les coopératives à prendre en charge tous les blés libres existants encore de 1934 dans les campagnes et les magasins des coopératives. Nous avons des mairies reçu la consigne de 3061 sacs — nous y avons ajouté les blés libres de nos magasins provenant de l'abatement fait par le Ministère sur les demandes de stockage officiel, en décembre 1934.

Nous allons nous occuper de les faire partir avec attestation comme blé privilégié. Les propriétaires de blé qui ne font pas encore partie de la Coop y ont d'office été inscrits pour 1 part au moins.

## SITUATION D'AVENIR

L'emploi de SECRÉTAIRE est mieux rémunéré et plus stable que celui de Sténo-dactylographe. Demandez le programme des COURS PRATIQUES DE SECRÉTARIAT COMMERCIAL ET DE SECRÉTARIAT MÉDICAL PIGIER, 6, rue Crébillon, à NANTES. — Prix modérés. Cours oraux et par correspondance.

### BLÉS STOCKÉS DE 1935

Notre stockage 1935 a été comme de juste réduit. Il ne s'élève qu'à 15.000 quintaux. Ils seront soumis à la vente échelonnée au rythme des ordres que nous recevrons.

Nous avons avancé 50 francs à tous ceux qui en ont fait la demande.

### BLÉS LIBRES DE 1935

Plusieurs de nos adhérents, afin d'éviter les frais de remue-ménage du stockage ont conservé libre en leur grenier tout ou partie de leur récolte 1935. Ils nous demandent de le leur vendre quand il sera temps. Nous sommes à leur disposition.

Comme depuis 15 jours l'obligation d'emploi en meunerie « des 1934 » et « des 1935 pris en charge » est passée de 25 à 40 %, les cours des blés libres ont fléchi au-dessous de 70 fr. campagne. C'était fatal. Il est permis de croire qu'ils remonteront dès que les blés de stockage seront épuisés, c'est-à-dire avant la fin de l'hiver.

Telle est la situation du blé coopératif. Elle est assez complexe. Ne faut-il pas jongler avec toute sorte de modalités, elles varient suivant le stockage, liberté, report, exportation, dénaturation, blé pris en charge libre, blé pris en charge stocké, etc...

Nous nous en tirons tout de même, car nos froments se sont bien conservés malgré 15 mois de séjour dans nos magasins.

Quand ce sera fini, tout le monde poussera un soupir de soulagement. Cela n'est-il pas permis quand on vient de gravir la dernière marche d'un interminable escalier.

## L'intelligence des vaches

De l'Université Cornell, en Amérique, nous arrivent les échos de très curieuses expériences réalisées par la doctoresse L. Pearl Gardner.

Elles tendent à démontrer l'intelligence des vaches.

Les vaches, dit-elle, sont extrêmement intelligentes, elles sont d'une intelligence supérieure à celle des chevaux. La vache est bien « la plus noble conquête de l'homme », c'est elle qui apprend le mieux ce qu'il veut lui enseigner et c'est elle qui retient ses leçons le plus sûrement.

Ce qui est encore plus extraordinaire dans les constatations de Mrs Pearl Gardner, c'est la relation qu'elle arrive à faire entre la production laitière et l'intelligence. Il paraît que les meilleures vaches laitières sont de beaucoup les plus intelligentes.



DANS LES HARAS : M. le marquis de Jigné, député, président de la Société Hippique Française, est nommé membre du Conseil supérieur des Haras, en remplacement de M. de Pardieu, décédé.

FOIRE AUX VINS D'ANJOU : La 31<sup>e</sup> Foire aux Vins d'Anjou se tiendra à Angers, place du Champ-de-Mars, les 11, 12, 13 et 14 janvier.

LOGEMENT RURAL : Il vient d'être créé au Ministère de l'Agriculture, en vue de l'application de l'article 4 de la loi du 31 juillet 1929, un Comité supérieur du logement rural. Il sera présidé par le directeur de l'Agriculture ou un de ses représentants.

HUILE D'OLIVE : L'Espagne et l'Italie sont, de beaucoup, les pays qui produisent le plus d'huile d'olive : 3.102.000 quintaux en Espagne, 1.637.000 en Italie. Après viennent le Portugal, la Grèce, la Tunisie, la Turquie et la Syrie. La France métropolitaine n'en produit que 48.000 quintaux.

PAIN BIS : Un même froment peut donner un pain blanc ou un pain bis, suivant le degré de blutage. La coloration grise est produite par un ferment complexe qui siège dans le son et dans le germe.

## Pour la Revalorisation du Vin

Les disponibilités de la campagne 1935-36 s'élevant à 102.463.141 hectolitres, des mesures énergiques vont être prises pour le blocage, la distillation obligatoire et l'échelonnement des ventes.

La Commission interministérielle de la viticulture s'est trouvée en présence d'une situation particulièrement difficile. Les disponibilités globales sont presque les mêmes que l'an dernier. Un assainissement énergétique a été décidé. 24 millions d'hectolitres devront être retirés du marché et l'échelonnement des ventes sera consolidé pour obtenir une revalorisation indispensable. Nous avons déjà publié dans notre dernier Bulletin les dispositions essentielles des décrets du 20 décembre 1935.

## Séateurs

Nous pouvons fournir à nos adhérents de très bons Séateurs, acier vrai Nagent, 23 centim., au prix de 9 fr. 50. A prendre à nos bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

ressant, non seulement pour le chef d'exploitation, mais aussi pour tous les membres de sa famille. Les PREMIERS, dans la presse syndicale agricole, nous avons fait paraître une rubrique des « Offres et Demandes », un feuilleton littéraire et diverses chroniques humoristiques. Des collaborateurs compétents traitent dans nos colonnes, à intervalles réguliers, les sujets techniques et professionnels les plus divers. Enfin,

Une reproduction de l'entête de notre ancien Bulletin, qui paraissait sur 15 ou 18 pages.

## Il faut intensifier le nettoyage de nos Vergers

M. Eugène Turbat, le distingué horticulteur d'Orléans, sénateur du Loiret, a bien voulu écrire l'étude que l'on va lire, adressée à notre confrère « l'Action Agricole » de la région de Paris.

Il est de notoriété publique que, dans le passé, les cultivateurs d'arbres fruitiers, les propriétaires de vergers n'ont pas fait tous les efforts nécessaires pour tenir leurs vergers, grands ou petits, en état de propreté absolue.

Il ne faut pas croire non plus que, dans les pays étrangers, les arbres soient absolument indemnes de toutes maladies et insectes : c'est le contraire qui existe. Aux Etats-Unis, dans beaucoup de régions, les arbres fruitiers sont rongés et détruits par le pou de San José. Ce terrible insecte a maintenant fait son apparition dans l'Europe Centrale.

De toutes les déclarations qui ont été faites au Congrès de Rome, j'ai déduit qu'en général nous ne sommes pas très en retard — si toutefois nous ne sommes pas en retard — sur la plupart des pays étrangers qui nous inondent de leurs produits. Il faut en effet souligner que l'effort fait en France, au cours des dix dernières années, pour intensifier et assainir les cultures fruitières, a été considérable ; les résultats s'en sont fait largement sentir.

C'est dans le but d'étendre plus encore ces résultats que j'écris cet article, en rappelant que notre situation en France est différente de celle de beaucoup de pays parce que nous ne sommes pas morcelés et que la plupart de nos vergers sont très anciens ; il existe en effet quantité de vieux arbres qui n'ont jamais reçu de traitement et qui sont générateurs de maladies pour les jeunes plantations.

C'est cette situation qu'il est indispensable de faire disparaître.

Il faut proclamer que, dans toutes les régions fruitières françaises, il existe maintenant des spécialistes, des praticiens très au courant des traitements à effectuer en hiver, au printemps et en été, sur tous les arbres fruitiers. De plus, une partie des entraves provenant de méthodes administratives périmées a été supprimée par l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, étendant les délais d'emploi des toxiques pour les traitements des pommiers et des pommiers.

D'autres facilités seront données plus tard, la Commission interministérielle pour l'emploi des toxiques en agriculture étudiant actuellement les moyens d'aider plus largement nos cultivateurs producteurs de fruits.

Les règlements administratifs présentement en vigueur, concernant l'emploi des toxiques en agriculture,

re, permettent déjà aux cultivateurs de se défendre contre leurs ennemis naturels. Pour qu'ils puissent arriver à des résultats tangibles, il faudrait que tous les cultivateurs grands et petits, et les simples particuliers, effectuent les traitements sur tous leurs arbres, même sur ceux plus ou moins isolés.

C'est également dans le but d'intensifier les moyens d'organiser dans toute la France, et plus particulièrement dans les régions spécialisées, cette lutte rationnelle, que j'écris cet article, et c'est pour cela que je viens rappeler un Extrait du Journal Officiel du 4 juillet 1927 ainsi conçu :

Loi étendant aux animaux nuisibles certaines dispositions de la loi sur la police rurale concernant les récoltes et prévoyant, dans certains cas, l'exécution d'office, par un syndicat de défense, des moyens de protection.

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe premier de l'article 76 de la loi du 21 juin 1898 (Code rural, livre III, titre premier, chapitre 4) est complété ainsi qu'il suit :

« Les préfets prescrivent les mesures nécessaires pour arrêter ou prévenir les dommages causés à l'agriculture par des insectes, des cryptogames et tous autres animaux ou végétaux nuisibles, lorsque ces dommages prennent ou peuvent prendre un caractère envahissant ou calamiteux. »

(Le reste de l'article 76 sans changement.)

Art. 2. — L'article 80 de la loi du 21 juin 1898 (Code rural, livre III, titre premier, chapitre 4) est remplacé par les dispositions suivantes :

« Lorsque l'échenillage ou la destruction des insectes nuisibles et la destruction des cryptogames, animaux ou végétaux nuisibles, doivent être opérés sur les biens appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes, et ne l'ont pas été dans les délais imposés, il y est procédé d'office aux frais de qui il appartient, par les ordres du préfet. »

Art. 3. — La loi du 21 juin 1898 sur la police rurale est ainsi complétée :

Art. 79 bis. — Lorsque les dommages causés à l'agriculture par des insectes, cryptogames et tous autres animaux ou végétaux nuisibles, présentent un caractère particulièrement calamiteux, nécessitant l'application de mesures urgentes et généralisées, le préfet provoque, dans la région intéressée, leur destruction par un syndicat de défense constitué en vertu de la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920. Le syndicat s'engage à exercer son action sous le contrôle

technique du service compétent du Ministère de l'Agriculture et à faire à l'avance les frais nécessaires à l'organisation de la lutte contre le fléau.

Toutes les fois qu'un syndicat aura pu être constitué, les dispositions suivantes seront appliquées :

Le ministre de l'Agriculture, sur la proposition du préfet, et après avis du syndicat et du directeur des services agricoles, délègue, par arrêté, la région déclarée infestée.

Lorsque l'application, par les particuliers, des procédés de destruction prescrits par l'arrêté préfectoral prévu à l'article 76 de la présente loi, n'a pas été effectuée, le préfet prend un arrêté de mise en demeure et autorise le syndicat de défense à faire procéder d'office, dans la région déclarée infestée, après un délai de deux jours, aux travaux de destruction du parasite déterminé.

Les intéressés doivent ouvrir leurs terrains aux agents du syndicat de défense.

L'Etat, les départements, les communes, les établissements publics ou privés sont astreints aux mêmes obligations que les particuliers.

Les dépenses, qu'entraîne l'exécution de ces mesures sont réparties par le préfet entre les exploitants, au prorata de la contribution foncière des propriétés non bâties de chacune des parcelles qu'ils cultivent et pour lesquelles les travaux ont été exécutés par le syndicat de défense.

Le syndicat de défense notifie à chaque exploitant sa quote-part dans la répartition des frais.

A défaut du paiement effectué directement au syndicat de défense par les intéressés, dans le délai de trois mois, le recouvrement en est opéré, comme en matière de contributions directes, sur un rôle rendu exécutoire par le préfet.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 juin 1927.

Gaston DOUMERGUE.  
Par le président de la République : Le ministre de l'Agriculture, Henri QUEUILLE.

Or, les invasions de certains insectes tels que le Carpocapse (Carpocapsa pomonella), ou ver des fruits, et le Ceratitis capitata, ennemi du pêcheur, sont devenues de véritables calamités publiques, comme l'est, par exemple, une invasion de campagnols. Mon opinion est que la loi du 4 juillet 1927 est applicable à ces cas et à tous autres analogues.

J'ai tenu à exprimer et à vulgariser cette opinion parce qu'il faut que les efforts de tous les arboricul-

teurs français qui s'appliquent à faire les traitements nécessaires pour obtenir de bons résultats dans leurs cultures, soient encouragés et soutenus. Pour arriver à ce résultat, et pour maintenir le bon renom des cultures fruitières françaises, il est indispensable que les Syndicats de défense contre les ennemis des cultures se servent des moyens que leur donne la loi citée plus haut. En agissant ainsi, ils défendent les intérêts des producteurs et du pays tout entier.

Eugène TURBAT, Sénateur du Loiret.

A titre de comparaison, nous reproduisons la traduction d'un extrait de The Horticultural Adviser, journal anglais, montrant avec quelle sévérité sont traitées les personnes qui ne se conforment pas aux prescriptions réglementaires :

Le ministre de l'Agriculture anglais a pris, au sujet des insectes nuisibles et des fléaux horticoles, un arrêté intitulé : « Les ennemis des arbres fruitiers 1935 », qui est venu en application le 1<sup>er</sup> décembre 1935.

Selon les prévisions de cet arrêté, un arboriculteur peut porter plainte à l'autorité locale s'il a une raison de suspecter qu'un arboriculteur de la circonscription de Middlesex a ses arbres atteints de l'une des maladies spécifiées dans le tableau de l'arrêté, et que le moment de traiter cette maladie sur les arbres de celui dont on a à se plaindre est venu, l'autorité locale doit ordonner l'examen des arbres suspects.

Les maladies spécifiées dans le tableau de l'arrêté sont : champignons : tavelure, brown rot (ou pourriture brune), chancre des arbres fruitiers ; insectes : ver des fruits, coupe-bourgeons, capsid, puceron des arbres fruitiers, araignée rouge et autres insectes.

Sous le nom d'arbres fruitiers, il faut comprendre tous les arbres et arbustes qu'on emploie pour produire des fruits comestibles.

L'arrêté est applicable par l'autorité locale et la pénalité pour manquement à ces prescriptions ne doit pas excéder 10 livres, ou, en cas de récidive, 50 livres (1).

Ainsi que l'indique cette décision du Gouvernement anglais, la lutte contre les insectes et maladies des plantes est poursuivie activement dans tous les pays, avec cette différence, toutefois, que le Gouvernement anglais applique des pénalités beaucoup plus fortes que nous le faisons en France.

(1) Cela fait, au cours de 75 francs, 750 francs et en cas de récidive 3.750 francs.

| MARCHES DE LA VILLETTE    |        |        |                       |                      |                      |       |                       |                      |                      |       |
|---------------------------|--------|--------|-----------------------|----------------------|----------------------|-------|-----------------------|----------------------|----------------------|-------|
| Du Lundi 30 Décembre 1935 |        |        |                       |                      |                      |       |                       |                      |                      |       |
| ANIMAUX                   | Amenés | Vendus | COURS OFFICIELS       |                      |                      |       | PRIX APPROXIMATIFS    |                      |                      |       |
|                           |        |        | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra |
| Bœufs.....                | 2.401  | 2.000  | 5 60                  | 4 80                 | 3 70                 | 6 30  | 3 35                  | 2 65                 | 1 85                 | 3 85  |
| Vaches.....               | 1.683  | 1.500  | 5 40                  | 4 40                 | 3 40                 | 6 90  | 3 25                  | 2 42                 | 1 70                 | 4 40  |
| Taureaux.....             | 370    | 360    | 4 30                  | 3 90                 | 3 40                 | 4 70  | 2 58                  | 2 15                 | 1 70                 | 2 90  |
| Veaux.....                | 2.135  | 2.120  | 9 00                  | 7 40                 | 6 40                 | 10 20 | 5 45                  | 4 15                 | 3 52                 | 6 12  |
| Moutons.....              | 4.167  | 4.000  | 14 00                 | 10 00                | 8 10                 | 15 70 | 7 00                  | 4 70                 | 3 55                 | 7 85  |
| Porcs.....                | 1.657  | 1.576  | 6 28                  | 5 86                 | 4 28                 | 6 72  | 4 40                  | 4 10                 | 3 00                 | 4 70  |

| Du Jeudi 2 Janvier 1936 |       |       |       |       |      |       |      |      |      |      |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------|------|------|------|
| Bœufs.....              | 841   | 795   | 5 70  | 4 90  | 3 80 | 6 40  | 3 42 | 2 70 | 1 90 | 3 95 |
| Vaches.....             | 534   | 515   | 5 50  | 4 50  | 3 50 | 7 00  | 3 30 | 2 47 | 1 75 | 4 48 |
| Taureaux.....           | 195   | 189   | 4 40  | 4 00  | 3 50 | 4 80  | 2 65 | 2 20 | 1 75 | 2 97 |
| Veaux.....              | 1.271 | 1.205 | 9 30  | 7 60  | 6 70 | 10 30 | 5 58 | 4 33 | 3 68 | 6 18 |
| Moutons.....            | 4.167 | 4.000 | 14 00 | 10 00 | 8 10 | 15 70 | 7 00 | 4 70 | 3 55 | 7 85 |
| Porcs.....              | 1.207 | 1.207 | 6 28  | 5 86  | 4 28 | 6 72  | 4 40 | 4 10 | 3 00 | 4 70 |

| Marché du Lundi. — Arrivages par Départements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| GROS : 4.377. — Maine-et-Loire, 225; Sarthe, 150; Mayenne, 250; Loire-Inférieure, 245; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 100; Vienne, 190; Vendée, 155. — VEAUX : 2.235. — Maine-et-Loire, 170; Sarthe, 300; Mayenne, 25; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 25; Vendée, 20. — MOUTONS : 10.663. — Vienne, 630; Mayenne, 10; Afrique, 290; étrangers, 1.060. — PORCS : 1.657. — Maine-et-Loire, 300; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 160; Indre-et-Loire, 100; Deux-Sèvres, 80; Vendée, 40. |  |

## Le Mouton

Tous les éleveurs se souviennent du grand succès qu'a remporté, l'été dernier, la Société des Agriculteurs de France avec le loupéux supplément de sa Revue consacré au cheval. En dehors de l'intérêt particulier qu'il présentait par lui-même, ce document, on peut le dire aujourd'hui, a permis d'affirmer, tant en France qu'à l'étranger, la grande qualité de nos races en donnant au cheval français la véritable place qu'il occupe dans le monde.

Poursuivant cet effort de propagande nationale en faveur de notre agriculture, l'éminente Société vient de démontrer, par une publication aussi luxueuse que la précédente, que l'élevage ovin offre à l'agriculture une valeur très sûre et aisément réalisable. Son but a été de faire comprendre aux gens de la terre qu'en s'adonnant à cet élevage, ils servent non seulement leur propre intérêt, mais celui de notre économie toute entière.

Après quelques articles de début, très attrayants, de MM. André Demaison, Louis Dimier et Lucien Laine, l'ouvrage examine, dans un long chapitre consacré à la production, nos principales races ovines. M. Michel Lalloum nous montre, dans un exposé très précis, la place considérable que tient le mouton dans l'économie agricole de la France. Avec M. Brémont, en passant en revue notre cheptel, nous constatons qu'en 1932, celui-ci était trois fois plus important qu'aujourd'hui... La situation ovine de la France d'outremer, qu'a bien voulu brosser avec une merveilleuse précision, le gouverneur général Olivier, nous prouve l'importance de l'effectif ovin de l'Afrique du Nord (de 15 à 20.000.000 de têtes) sur le marché mondial.

C'est à M. Jacques Faugeras qu'a été réservé « le mouton dans les Etats du Levant sous mandat français ». « L'élevage en plein air en pacages clos du mouton » n'est qu'à ses débuts en France, le baron Reille-Soult nous montre, dans un excellent papier, les énormes avantages de cette nouvelle formule. Enfin, MM. Charles Oulmont et Pierre Hamp, dans un style éblouissant, réussissent à nous égarer un instant de la technique pure du sujet.

Le chapitre réservé aux débouchés n'est pas moins important que le précédent. En voici les principaux articles :

Production et consommation de la viande de mouton en France, par Henri Rouy ;  
Le mouton au point de vue gastronomique, par Paul Reboux ;  
Le lait de brebis et les Caves de Roquefort, par Léon Freychet ;  
Quelques notes sur la peau de mouton, par Henri Floquet ;  
Les gants, par Victor Guibert ;  
A la conquête de la toison noire, par Gaston Budelot ;  
Un brin de laine, un brin d'histoire, par Pierre Hamp ;  
Agriculture et Industrie, par Eugène Mathon ;  
La chapellerie du feutre de laine.

Il nous semble qu'une telle publication sera très goûtée de tous les agriculteurs. Elle aura le plus grand attrait pour ceux qui s'intéressent à la question du mouton et de la laine.

## INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Extraction, la première dent..... | 8 fr.     |
| les autres.....                   | 4 fr.     |
| Plombages.....                    | 12 fr.    |
| Dentier, la dent.....             | 16 fr. 65 |

Exemple :  
Dentier 10 dents, « crochets »..... 203 fr. 15  
Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 54  
Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentés les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

## Adhère en masse au Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure QUI COMBAT POUR VOUS DEPUIS 50 ANS FAITES ADHERER VOS AMIS

## Fumure des Prairies artificielles DE LA CHAUX GRATUITEMENT pour nos Terres et nos Vignes

Depuis trois ans, dans notre région de l'Ouest, les prairies artificielles (trèfle et luzerne) n'occupaient plus que des surfaces restreintes, les étés secs détruisant chaque année la plus grande partie des trèfliers et luzernières ensemencées le printemps précédent. En 1935 au contraire, les pluies

dans le sous-sol où travaillent la plus grosse partie des racines des légumineuses. Muntz et Girard ont calculé la surface des racines qui travaillent dans un hectare de trèfle et de luzerne suivant la profondeur dans un terrain perméable. Voici les chiffres qu'ils ont obtenus :

| Mètres                       | En mètres carrés |        |
|------------------------------|------------------|--------|
|                              | Luzerne          | Trèfle |
| Terre arable (0 à 0,25)..... | 1,952            | 3,360  |
| Sous-sol (0,25 à 0,50).....  | 0,496            | 26,080 |
| Sous-sol (0,50 à 0,75).....  | 0,816            | 14,144 |
| Sous-sol (0,75 à 1,00).....  | 0,656            | 8,176  |
| Sous-sol (1,00 à 1,25).....  | 1,872            | 2,200  |
| Sous-sol (1,25 à 1,50).....  | 1,008            |        |

ayant été suffisamment abondantes dès la fin du mois d'août, les trèfles et luzernes de l'année ont très bien réussi et occupent les surfaces qui leur sont normalement réservées dans l'assolement de notre région.

Ces prairies artificielles sont un appoint considérable dans chaque exploitation pour la nourriture du bétail. Bien fumées, elles peuvent donner des rendements, en vert ou en sec, très supérieurs à ceux des prairies permanentes.

Les légumineuses puisant naturellement l'azote dans l'atmosphère grâce aux bactéries contenues dans les nodosités qui se trouvent sur leurs racines, n'ont besoin d'un apport d'azote qu'au début de leur végétation quand les nodosités sont encore insuffisantes pour leur fournir cet élément suivant leurs besoins.

En ce moment c'est la fumure phospho-potassique qui s'impose, elle permet d'élever considérablement le rendement et la qualité de la récolte. Nous conseillons l'apport de 100 à 150 kilos de phosphate bicalcaïque et de 100 à 150 kilos de chlorure de potassium à l'hectare.

On peut remplacer le phosphate bicalcaïque par le superphosphate et le chlorure de potassium par la sylvinite, aux doses de 300 à 400 kilos à l'hectare de chacun de ces engrais. Ce qui est important c'est d'apporter ces engrais suffisamment tôt pour qu'ils puissent descendre jusque

Ces chiffres nous expliquent d'abord pourquoi la luzerne ne peut prospérer que si le sous-sol est perméable puisque près de 40 pour 100 de ses racines travaillent à plus d'un mètre de profondeur.

Le trèfle lui est bien moins exigeant sur la perméabilité du sous-sol, ce qui explique les vastes surfaces qu'il occupe dans nos terres souvent peu perméables de notre région de l'Ouest. Il n'en reste pas moins certain qu'une très faible partie de ses racines travaille dans la couche arable et qu'environ les trois quarts de son système racinaire se trouve entre 0 m. 25 et 0 m. 75 de profondeur.

C'est pourquoi nous jugeons indispensable d'apporter la fumure phospho-potassique dès le mois de janvier, sur les prairies artificielles ; les pluies de l'hiver entraînent alors dans les profondeurs les éléments fertilisants qui se trouvent ainsi au début du printemps à la portée des racines des légumineuses.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

P.-S. — Au point de vue engrais composés nous rappelons à nos lecteurs que l'engrais P. E. C. 22/22 C. est l'engrais type pour prairies artificielles. Employé à la dose de 200 à 300 kilos à l'hectare, il augmente considérablement la récolte et surtout sa valeur nutritive.

## L'Arbre de la Prospérité

J. Méline terminait son volume sur le Retour à la Terre et la surproduction industrielle, édité en 1905, par cette grande et forte parole d'un philosophe chinois :

« La prospérité publique est semblable à un arbre ; l'agriculteur en est la racine, l'industrie et le commerce en sont les branches et les feuilles ; si la racine vient à souffrir, les feuilles tombent, les branches se détachent et l'arbre meurt. »

Peut-il y avoir plus belle image de la primauté de l'agriculture et de l'indispensable équilibre qui doit exister entre les activités économiques.

Les représentants de l'industrie et du commerce ont toujours prêché cette interdépendance. Ils ne l'ont jamais nié, mais en parole seulement.

Dans les actes, ils se sont en fait complètement moqués de la racine. Comme ils étaient, eux, branches et feuilles, plus près du soleil, ils en ont profité pour s'accroître, d'une manière folle, pour drainer à eux la substance même de la racine, jusqu'au jour, arrivé maintenant, où le dépeuplement de l'agriculture

arrête tout envoi de sève aux branches et aux feuilles.

Que faisons-nous en pareil cas, et, par exemple, quand nous replantons un arbre ou une plante peu racinée ? Nous diminuons la partie aérienne afin que l'arbre refasse un cheveu abondant et fort sans mourir par évaporation pendant ce temps.

Le problème est le même. Maintenant, il faut pour repartir que l'arbre refasse d'abord des racines, que vous le vouliez ou non, il faudra diminuer les branches et les feuilles pour ramener l'équilibre. Bref, on demande un élagage parce qu'il faut aussi rétablir l'équilibre dans la répartition du travail humain, si on veut voir revenir la prospérité perdue.

Et puisque nous avons parlé du livre de J. Méline que tout le monde semble avoir un peu oublié, conseillons aux augures et aux économistes distingués de le relire à tête reposée. Ils y retrouveront, entre de sages prédictions et beaucoup de vérités, une idée maîtresse : « Refaire des familles rurales », c'est-à-

A l'heure actuelle la mode est au chaulage. Depuis de nombreuses années, et en particulier depuis la guerre, l'emploi intensif du sulfate d'ammoniaque, des superphosphates, et de l'acide sulfurique comme désherbant, a rendu les terres acides. Il y pousse de l'oseille sauvage (vinette), le trèfle incarnat n'y profite plus. — Seul l'usage de la chaux peut rétablir la situation. Mais méfions-nous ; il est un vieux adage toujours vrai, qui dit : « La chaux enrichit le père et ruine les enfants ». En effet, mettons-nous bien en tête que la chaux n'est pas un engrais, mais seulement un amendement, et que son action bienfaisante sur les terres acides se manifeste surtout les premières années de son emploi. Car la chaux favorise la nitrification de l'azote organique qui existe en terre dans l'humus qu'elle contient. Les premières années que l'on chaula, la terre semble donc se régénérer, les plantes poussent vigoureusement puisque l'action de la chaux met à leur disposition tout l'azote contenu dans cette terre, mais ces mêmes plantes qui ne se nourrissent pas seulement d'azote sucent en même temps les autres matières fertilisantes (acide phosphorique, potasse) qui s'y trouvent en réserve. Et voilà pourquoi le terrain finit pas s'épuiser par des chaulages prolongés et qu'il ne donne pas au fils le rendement qu'obtenait le père.

Il ne faut donc pas tomber dans l'excès contraire et ne pas pratiquer le chaulage à la chaux seule que modérément. Cependant, il y a un moyen économique de chauler les terres et les vignes, sans que celles-ci s'épuisent. C'est malheureusement ce que beaucoup de cultivateurs ignorent.

Nous avons à notre disposition un excellent engrais phosphaté, les scories de déphosphoration, qui nous permet de chauler tout en apportant à la terre de l'acide phosphorique. En effet, 100 kilos de scories contiennent 40 kilos de chaux et coûtent environ 23 francs, somme qui représente le prix des 16 unités d'acide phosphorique qu'elles contiennent. La chaux y est donc absolument gratuite. Si, au contraire, on emploie un sac de 40 kilos de chaux pure qui coûte 8 à 10 francs, nous n'apportons aucune matière fertilisante à notre terrain, nous payons essentiellement la chaux.

Il y a donc intérêt à chauler avec la chaux des scories puisqu'elle ne coûte rien, et il n'y a aucun inconvénient à forcer la dose de cet engrais au moment de l'épandage car l'acide phosphorique reste en réserve en terre à la disposition des récoltes futures, et au fur et à mesure de leurs besoins. C'est une économie que de chauler terres et vignes en employant des scories et le sol ne s'épuise pas. Les scories employées à doses massives sur les prairies détruisent foin et mousse. Dans les terres elles détruisent la vinette. Dans les vignes elles favorisent la fructification. Et le trèfle incarnat poussera bien partout où cet engrais aura été employé. Il est aussi à retenir qu'à la suite d'un hiver pourri comme celui que nous subissons, cet engrais bon marché a toujours été d'un effet salutaire pour les récoltes au printemps.

A. S.

dire des racines, sans quoi l'arbre tout entier périt.

A. GAULT, Ingénieur agricole.

## CULTIVATEURS non encore syndiqués

POUR 10 FRANCS de cotisation annuelle vous recevrez CE JOURNAL chaque semaine et bénéficierez des MULTIPLES AVANTAGES de notre Syndicat et de notre Coopérative.

REMPLISSEZ DES AUJOURD'HUI le Bulletin ci-dessous et adressez-le nous 2, rue Scribe, à Nantes. Vous recevrez votre Carte d'Adhèrent pour 1936 et recevrez de suite le journal.

## Bulletin de Présentation

Je soussigné, désire adhérer au SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, en qualité de Membre ordinaire, à partir de l'année 1936 et pour le département de.....

M (1).....

Adresse : .....

Commune : .....

Bureau de Poste : .....

(1) Ecrire très lisiblement.

(Signature).....

## La Vie Syndicale

### Conquereuil

MARDI 7 JANVIER, à 7 heures du soir, au bourg de Conquereuil, réunion syndicale et conférence agricole par MM. R. FAIVRE et De DREUZY. Une petite séance instructive de cinéma clôturera la séance.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

## Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents  
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes  
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

### OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisés par la loi : Seibel blanc 4986. Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS. Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombar ; variétés d'hybrides autorisés par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés. Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Anguste, viticulteur au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1936 et printemps 1937.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi et produisant un très bon vin, recherché pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choix extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc... Rouges : Seibel 4643, 5103, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Bertille Seyve 2862 (dit Commandant), etc... ainsi qu'autres variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choix extra ; greffons sélectionnés, greffés sur 3299 et Rupestris du Lot, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombar, Gamay, Riesling (plants extra précoces). Hybrides nouveaux greffés : Seibel blanc 1073, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard Jules, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras. Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco n° 1, Bertille Seyve 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309. Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombar et Pinot. Hybrides greffés également sur 3309. Seibel n° 7053, 8357, 8365, 8745, 8916, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276.

Authenticité absolue garantie sur facture. Prix-courants franco. Renseignements sur le décret du 30 juillet 1935 concernant les plantations fournis sur demande.

S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

150. — Pépinières J. FOULON-NEAU, Saint-Christophe-la-Courpie (M.-et-L.), offrent franco toutes gares : 10 pommiers fig 2 m., 0 m. 10 à 0 m. 12 de tour, 100 fr. ; 10 pommiers basse tige variés, 40 fr. Plants de vigne greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pineau de la Loire, Colombar, Gros-Lot, de 550 à 600 fr. le mille. Hybrides greffés et racinés 5455, 4643, 4986, etc... Catalogue franco.

156. — Très belles GRIFFES ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés ; nombreuses références et lettres de félicitations. Félix Jouy, Pierre-Percé, La Chapelle-Basse-Mer.

163. — A vendre, PLANTS DE VIGNES greffés, très sélectionnés, dans les meilleures variétés du pays. S'adresser à Emeriaud Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

164. — A vendre, PLANTS DE VIGNES greffés et racinés des meilleures variétés du Centre et de l'Ouest. Plants recommandés : Seibel 5455, 4643, Baco n° 1 ; blancs Seibel 4986, 880, Baco 22 A. Ainsi qu'anciennes variétés Auxerrois, Gaillard, etc... Arbres fruitiers, grâces betteraves sélectionnées, Clôtures brandes pour protéger vignobles et jardins, toutes dimensions. Prix-courant franco sur demande. S'adresser à M. Chesneau Fernand, horticulteur, La Bernerie.

178. — A vendre, très bonnes POMMES DE TERRE de semence,

« Ronde Jaune » et « Industrie ». Prix intéressants. S'adresser au Syndicat.

184. — A vendre BEAUX PLANTS RACINÉS et boutures des meilleures variétés de vigne pour notre région. En blanc : Seibel 4986, 4995. En rouge : Seibel 4643, 5455 ; Baco n° 1, M. Corneteau, propriétaire, Bellefontaine, Paulx (L.-I.).

187. — Propriétaire connaît VIGNE, très bon état, à faire pour deux tiers pour le vigneron et un tiers pour le propriétaire. S'adresser au Syndicat.

189. — Beaux PLANTS DE VIGNES greffés et hybrides racinés, grâces de betterave fourragère, sélection rigoureuse, aux Pépinières Perreau, Leclerc et Clémot, Montevault (M.-et-L.), la plus ancienne maison de la région. Catalogue et tarifs franco sur demande.

1. — A louer, pour 1<sup>er</sup> novembre 1936, TRES BONNE FERME 22 hectares 50, terres, prés, vergers, vigne, bons logements, aux Fosses, commune de Treillières, 15 kilom. de Nantes. S'adresser à J. Goubil, à Tourneuve, Orvault (L.-I.).

### DEMANDES

282. — On demande CELBATAIRE cultivateur-vigneron, tonnelier si possible, pour chais et livraisons. S'adresser au Syndicat.

284. — MENAGE jardinier, d'assez beaux plants et boutures. Très sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

101. — On demande MENAGE, homme garde, jardinier, toutes mains ; femme employée dans la maison. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

## Prix-Courant (DETAIL)

### Alimentation du Bétail

|                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------|----------|
| Remontage de fèves.....                                            | 50 »     |
| Riz Saigon n° 1.....                                               | 72 »     |
| Brisures de Riz.....                                               | manque   |
| Issues de Riz blanches.....                                        | 60 »     |
| Farine de Manioc.....                                              | 68 »     |
| Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... | 60 »     |
| Farine « Kystelt ».....                                            | 165 »    |
| Farine lactée T. T.....                                            | 155 »    |
| Mais pour volailles.....                                           | au cours |
| Tourteau amélioré Chepteline                                       | 79 »     |

### Aliments mélassés

|                                                                |      |
|----------------------------------------------------------------|------|
| Mélasse Say.....                                               | 52 » |
| Son mélassé Say.....                                           | 54 » |
| Provende Say, 55 % de mé-lasse pure.....                       | 42 » |
| Paille Say (départ Bordeaux)                                   | 50 » |
| Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres. |      |

### Produits des Etablissements Arsène Bertin

#### ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Optima lait :            |           |
| cordon vert.....         | logé 71 » |
| cordon rouge.....        | logé 77 » |
| Optima veaux d'élevage : |           |

# TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain  
B. NEULLIES

— Tiens, mon enfant, regarde...  
Et Mlle Gertrude tirait de ses poches volumineuses, toujours bourrées d'objets de toutes sortes, un vieux portefeuille usé.  
— Voici... Je me suis procuré toutes les photographies qui existaient de toi jusqu'à la dernière! J'ai eu tant de chagrin lorsque mon imbécile de frère s'est fâché avec tes parents et qu'on ne t'a plus revu! Lui aussi avait bien du chagrin, mais il avait également la mauvaise tête des Neufmoulins, et jamais il n'aurait voulu reconnaître ses torts dans cette affaire!  
« Le vieux fou se consolait en faisant bâtir ce nid merveilleux qu'il te destinait et que, sans moi, bien sûr, tu n'aurais jamais habité! Si le bon Dieu l'a admis dans son Paradis, il nous voit de là-haut, en ce moment, et il doit être bien heureux!  
« Si tu savais ma fureur à la lec-

ture de ce testament ridicule! J'avais toujours espéré qu'il vous laisserait sa fortune à Paulette et à toi, mais je ne me doutais pas que l'idée pût lui venir d'y mettre cette clause absurde!  
« Connaissant ta nature sérieuse et réfléchie, ton grand cœur, tes sentiments élevés, je savais bien que, pour rien au monde tu n'accepterais de donner ce beau nom de Pontheu, dont je te savais si fier, à la petite poupée sotte et frivole qu'était alors ma nièce. Comment arriver à la solution rêvée par le vieil original?... Car, tout en traitant d'idiotie sa singulière combinaison, je me mis bientôt en tête d'en tenter la réalisation. Et tu sais notre devise : « Ce que Neufmoulins veut, Neufmoulins peut ! »  
« Dès le début, j'ai bien cru la partie perdue; je voyais Paulette, que j'aimais bêtement, malgré tous ses travers, remarquée à ce bellâtre de Lanchères, ce joli monsieur à corset, ce pantin à qui on avait oublié de mettre un cœur dans la poitrine, et je ne dérangeais pas!... Pour l'argent, je savais bien que tu en aurais ta part, puisque je restais maîtresse d'en disposer à ma guise, mais le désir de vous voir unis m'était devenu aussi cher qu'à mon olibrius de frère et je ne trouvais guère le moyen de le réaliser!  
« Heureusement, le bon Dieu, qui était bien sûr dans mon jeu, a su

tout arranger, et joliment encore! Ton prince mort, ma nièce ruinée, je restais avec pas mal d'outons en mains! Et tu sais si ça a marché! Que de fois me suis-je sentie émue jusqu'aux larmes devant les efforts courageux de ma petite Paulette pour arriver à obtenir de toi un sourire approbateur, un mot d'éloge! Quel maître habile et puissant que l'amour!... Comme il a su vite transformer la poupée frivole en une femme dévouée et sérieuse!  
« Avec quel héroïsme elle eût accepté la pauvreté, les épreuves d'une vie de travail et de lutte s'il l'eût fallu! Mon Jean, mon enfant tant aimé, laisse-moi te dire combien je suis heureuse de votre amour à tous deux!  
« Vois... Je pleure comme une vieille bête! Et ce moment me paie de bien des tracas! Pauvre Paulette... elle n'y a jamais rien compris! Elle n'a rien deviné! Elle s'étonnait de ma dureté, surtout ces derniers temps! Elle ne se doutait guère que c'était pour hâter un dénouement qui se faisait trop attendre à mon gré depuis que je l'appellais de tous mes vœux!  
« Je voulais te forcer à te dévouer... Vertugard! ce ne fut pas facile! Mais Gertrude de Neufmoulins y est arrivée tout de même! Elle a pu réaliser ce projet si chèrement cares-

sé : voir sa nièce comtesse de Pontheu et rendre à ce Jean qu'elle a toujours aimé l'héritage qu'elle n'avait accepté que comme un dépôt...  
Ils causèrent encore longtemps, la vieille châtelaine voulant tout savoir de la vie de Jean avant son arrivée au château, lui demandant mille détails sur « ses enfants ».  
Elle ne se lassait pas de l'écouter, de l'admirer! Elle se révélait à lui sous un nouveau jour, lui laissant voir tout à coup les trésors de son cœur débordant d'une tendresse maternelle, qu'elle avait mis tant de soin à lui cacher jusque-là que pour le mieux servir!  
Puis ils parlèrent de Paulette et, là encore, ils se comprirent : leur amour leur suggérait une ruse délicate, ils convinrent de lui ménager une surprise et le jeune homme, trop ému pour parler, écoutait silencieusement, mais souriant, les recommandations faites par Mlle Gertrude, ravi à la pensée du bonheur qui attendait sa fiancée, de cette explosion de joie dont il serait témoin, de la leur d'extase qui brillerait dans ses grands yeux caressants et si tendres, lorsqu'elle saurait tout, le lendemain...  
Il eut besoin de faire un effort surhumain pour cacher à Paule l'expression radieuse de son visage, lorsqu'il vint la retrouver à l'abbaye...

Doucement, tendrement, il lui parla de sa voix grave, tandis qu'elle baissait la tête, tremblante d'émotion, anxieuse de ce qu'elle allait lui dire.  
— Ma bien-aimée, il faut être forte et courageuse... Je pars... mais je reviendrai bientôt... Ayez confiance... Votre tante vous dira tout ce qui s'est passé entre nous... Le comte de Pontheu doit arriver au château demain... Peut-être a-t-elle des projets au sujet d'une union... En tout cas, Paule, vous êtes libre...  
— Je ne veux pas le voir! s'écria la jeune femme dans une sorte d'effort et cherchant à repousser Jean, qui la tenait toujours sous son regard énigmatique, qu'il essayait de rendre triste, mais dont l'éclat eût assurément frappé sa compagne, si elle avait pu le voir.  
— Si... Vous ferez cela pour moi, Paule... Vous le recevrez... Et si, dans quelque temps, après avoir consulté votre cœur, vous êtes sûre que vous n'aurez jamais un regret ni pour le nom, ni pour la fortune... si vous croyez que moi, Jean Bernard, l'indignant, je puis vous donner le bonheur... vous me le direz, ma bien-aimée... et je viendrai vous chercher...  
— Oh! Jean! merci!...  
Levant alors la tête et l'envelop-

pant de son regard caressant devenu soudain timide comme celui d'un enfant :  
— Jean, dit-elle gravement du même ton dont elle eût prêté un serment, quoi qu'il arrive, je suis à vous! Jamais je ne serai la femme d'un autre... Je vous appartiens pour toujours...  
Il la suivit longtemps des yeux comme elle s'éloignait, ne se doutant certes pas du bonheur qui l'attendait.  
Elle marchait maintenant la tête haute, bien décidée à lutter, à se consacrer pure et fière pour celui à qui elle avait donné sa foi... Ni le comte de Pontheu, ni d'autres ne la feraient faiblir! Et, à n'importe quel prix, elle serait la femme de Jean Bernard!...  
Il ne dormit guère cette nuit-là, le régisseur de Neufmoulins : le bonheur le tint éveillé... De radieuses visions d'amour et de fortune se déroulaient devant ses yeux éblouis... Il entendait toujours la voix vibrante de tendresse de la châtelaine :  
— Mon enfant! Mon pauvre Jean!... « Ce que Neufmoulins veut, Neufmoulins peut ! »  
Et une profonde reconnaissance emplissait son cœur pour la vieille fille, qui avait su si bien jouer son rôle, qui, sans souci de l'opinion de tous, n'avait eu qu'un but, qu'une pensée : faire le bonheur de ses deux enfants...

## CHAPITRE XV

— Voyons, chère Paule, ne vous désespérez pas ainsi. Puisque Jean vous a dit que quoi qu'il arrive, vous pouvez compter sur lui, il faut avoir confiance et vous montrer courageuse.  
— Mais que signifie l'arrivée de ce Pontheu dont on n'avait jamais plus entendu parler? Je suis sûre que ma tante aura encore manigancé un tour de sa façon pour m'empêcher à n'importe quel prix d'épouser Jean!  
« Et le supplice de cette incertitude dans laquelle il m'a laissée!... Pour-quoi ne m'a-t-il rien dit? Que s'est-il passé hier entre lui et tante Gertrude? Oh! Thérèse, j'ai peur qu'il soit parti pour toujours et qu'il n'ait pas osé me l'avouer, craignant ma faiblesse et mes larmes! Si j'allais ne plus le revoir!... Si tout était fini!... »  
Et une expression de terreur inexprimable passait dans les prunelles humides qui se levaient, éplorées, cherchant à lire sur le visage de Thérèse sa pensée intime. Celle-ci, touchée par la peine de son amie, mais impuissante à la tirer d'inquiétude, ne sachant rien, étant comme elle dans une ignorance complète des projets de la vieille châtelaine, resta quelque temps silencieuse; puis, embrassant Paulette, elle demanda :  
(A suivre).

d'acide phosphorique et 16 de potasse, 96 fr. 50 les 100 kilos.  
Formule 5, dosage : 10 d'azote, 15 d'acide phosphorique et 15 de potasse, 112 fr. les 100 kilos.

### L'Intensator

Engrais spécial  
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 39 »  
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 43 »  
3 % potasse chl. 43 »  
Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

### Savons

Croix d'Or... 225 »  
G. H. B. 205 »



### Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :  
Nantes, le 2 janvier.  
Farine de froment... 124  
Blé blanc nouveau... 75  
Avoines grises ou noires... 59  
Avoines bigarrées... 54  
Sarrasin Bretagne... 63  
Son bonne fabrication, région... 51

### Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE  
Cours du 27 décembre.  
VEAUX : 532. — 1re qualité, le kilo sur pied, 3,50 à 5 fr.  
Pour la campagne à déduire 0 fr. 80, donc moyenne : 3,45.  
BOEUF : 15. — Le demi-kilo : De part : 1re qualité, 2 à 2,75; 2e qual., 1,75 à 1,95; 3e qual., 0,50 à 1 fr. — Derrière : 1re qual., 3 à 3,75; 2e qual., 2,25 à 2,75; 3e qual., 1,25 à 1,75.  
MOUTONS : 216. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6 à 7 fr.; 2e qual., 4 à 5 fr. — AGNEAUX. — Sans tarif.

### Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS  
Nantes, le 1er janvier.  
Artichauts, les 12, 15 fr. — Bette-raves, les 12, 3 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 30. — Céleri rave, la botte, 3 fr. — Céleri blanc, la botte, 2 fr. — Choux pommés, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 0 fr. 75. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12 bottes, 2 fr. 50. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Escaroles, la douzaine, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les vingt, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navas, la botte, 0 fr. 50. — Noix, le kilo, 2 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 50. — Dégous, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires d'hiver, le kilo, 5 fr. — Radis, les douze bottes, 3 fr. — Salsifis, la botte, 1 fr. 25. — Scorsonères, la botte, 1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50.

### Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :  
Paille de blé :  
pressée... 210  
bottes... 195  
Foin pressé... 210

### Cours des Vins

Muscadet 1934... 275 à 300  
Muscadet 1935... 300 à 350  
Gros-Plant nouveau... 100 à 150  
Seibel et Otello... 150 à 170  
Noah, suivant degré... 70 à 90

### Chemins de Fer de l'Etat

#### AVIS AU PUBLIC

Pour sauver vos arbres fruitiers, les Chemins de fer de l'Etat, en collaboration avec la Direction des Services Agricoles, organisent des démonstrations gratuites de traitement des arbres fruitiers contre leurs parasites de tous ordres.  
Ces démonstrations auront lieu de 10 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.  
A Châteaubriant, chez M. Boucherie, à La Mulotie, le samedi 11 janvier.

A Nozay, chez M. Briand, Les Hauts-Vallées, le lundi 13 janvier.  
A Coudray, chez M. Georges Maillard, le mardi 14 janvier.  
A Carquefou, au Domaine de Maubreuil, le mercredi 14 janvier.  
A Saint-Mars-la-Jaille, chez M. le marquis de la Ferronnays, le jeudi 16 janvier.

Dans chaque centre, une conférence sur ces traitements sera faite sur place, à 14 heures, par M. le Directeur des Services Agricoles.



NANTES (Talensac)  
Le demi-kilo :  
Beufs. — 1re catégorie, 5 à 11 fr.; 2e catégorie, 2,50 à 2,85; 3e catégorie, 0,50 à 2 fr.  
Veu. — 1re catégorie, 5 à 8,50; 2e catégorie, 4 fr.; 3e catégorie, 3 à 3,50.  
Mouton. — 1re catégorie, 10 à 11 fr.; 2e catégorie, 7 à 9 fr.; 3e catégorie, 4 fr.  
Pore. — 2 fr. 75 à 6 fr. 50.  
Beurre. — 8 à 9 fr.  
Oufs. — La douzaine, 8 à 8 fr. 50.  
Lapins. — 4,50 à 5 fr.  
Poulets. — 5,50 à 6 fr.

ANCIENIS  
Poulets, le demi-kilo, 3,50 à 3,75; canards, 2,50 à 3 fr.; lapins, 1,50 à 1,75; oies, 2,50 à 3 fr.; pigeons, la paire, 8 à 10 fr.; beurre, la livre, 7,50 à 8 fr.; œufs, la douzaine, 6,50 à 6,75.  
Veu. le kilo, 3 à 4 fr.; pores, 4 à 4,20; porcelets, 100 à 120 fr.

CANDÉ, 30 décembre.  
Blé, 70 fr. les 100 kilos; orge, 50 à 52 fr.; avoine, 60-62 fr.; paille, 205 à 215 fr. les 1.000 kilos; foin, 245-270 fr. Poules, 24 à 28 fr. la couple; poulets, 18 à 26 fr. la couple; canards, 20-26 fr. la couple; pigeons, 7 à 8 fr. la couple; lapins, 8 à 9 fr. pièce; oies grasses, 6 à 6,50 le kilo; oies courantes, 30 à 40 fr. la couple; œufs, la douzaine, 7 à 7,50; beurre, 8 à 8,50 le demi-kilo; pores gras, 4 à 4,30 le kilo; pores maigres, 4 à 4,40; porcelets, 60 à 90 fr. la pièce.

CHATEAUBRIANT, 1er janvier.  
Blé, 68 à 70 fr.; avoine, 54 à 56 fr.; seigle, 56 à 58 fr.; orge, 58 à 60 fr.; sarrasin, 58 à 60 fr.; foin, 118 à 120 fr.; son, 58 à 60 fr.; son de sarrasin, 56 à 58 fr.

Cidre ordinaire, 105 à 110 fr.; cidre première qualité, 115 à 120 fr.; droits de circulation en sus.  
Beurre ordinaire, le kilo, 13 à 13,50; beurre fin, 16 à 17 fr.; œufs, la douz., 6 à 7 fr.; poulets, 8 à 12 fr. la pièce; lapins, 8 à 10 fr.; oies, 20 à 25 fr.; dindes, 25 à 30 fr.  
Beufs de travail quatre dents, 2.500 à 3.000 fr.; deux dents, 2.000 à 2.300 fr.

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL 5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs  
Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sera de retour à M. P. RIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alesia, Paris 14<sup>e</sup> (Prospectus gratuits)

### RELIGIEUSE

donne secret pour guérir l'Épilepsie ou l'Épilepsie Hémorroidale. Maison N. B. A. à Nantes



Et le petit veau dit : moi aussi j'en veux du RIZ  
... pour devenir grand, pour être gras... A partir de 4 semaines et jusqu'à 3 mois, 1.000 à 1.800 grammes de riz en farine soigneusement délayés dans le lait écramé, vous donneront à bon compte des veaux magnifiques.  
Ecrire à BUREAU DU RIZ 62, Rue de Richelieu — PARIS

la paire; beufs gras, 2 à 2,50 le kilo; vaches laitières ou amouillantes, 1.300 à 1.600 fr. pièce; vaches grasses, 1 à 1,50 le kilo; génisses pour boucherie, 2,40 à 2,60; génisses, 1.000 à 1.150 fr.; veaux de lait, 3 à 3,25 le kilo; veaux gras, 3,50 à 4 fr.; moutons, 4,50 à 5 fr.; pores de lait, 75 à 100 fr.; pores maigres, 150 à 200 fr.; pores gras, 3,80 à 3,90 le kilo.  
Bons poulains nés en 1935, étoffés près de terre, bons membres, 1.000 à 1.200 fr.; les autres, 700 à 1.000 fr. Bons chevaux de trait de trois à cinq ans, 2.500 à 3.000 fr.; plus âgés ou inférieurs, 1.400 à 1.800 fr.; poulaches deux ans, 1.500 à 2.000 fr.; chevrons de boucherie, 500 à 1.000 fr.

BLAIN, 31 décembre.  
Blé, 70 à 72 fr. à la culture; farines, 110-125 fr.; sons, 56-58 fr.; avoines, 58-65 fr.; seigle, 63-68 fr.; orge, 60-65 fr.; sarrasin, 63-68 fr.; paille, 105-110 fr. les 500 kilos; foin, 100-105 fr. — Pommets de terre, 20 à 40 fr. les 100 kilos. — Beurre de laiterie, 8,50 à 9 fr.; œufs, 6 à 7 fr. la douzaine; lait, 1 fr. 10 le litre. — Poulets et canards, 15 à 28 fr. la couple (3,75 à 4 fr. la livre); oies, 30 à 34 fr.; canards, 12 à 20 fr.; pigeons, 6 à 7 fr. la paire; lapins, 7 à 20 fr. (3,25 à 3,50 le kilo); Lièvres et levrauts, 12 à 22 fr.; pigeons ramiers, 8 à 6 fr.; lapins de garenne, 5 à 6 fr.; bécasses, 13 à 15 fr. — Bétail sur pied : boeufs, 1,90 à 2,20 le kilo; vaches, 1,10 à 1,70; taureaux, 1,90 à 2,10; génisses grasses, 2,15 à 2,50; veaux, 3,75 à 4 fr.; moutons et agneaux, 4,25 à 5 fr.; pores gras, 3,60 à 3,80.

### POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE



TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES  
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 flacon suffit pour détruire 1.500 taupes).  
DÉSTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCÈS ASSURÉ.  
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.  
Le flacon (franco contre mandat)  
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.).  
PRIX ACTUEL : 8 FRANCS

### Baisse Importante sur toutes Machines Agricoles

PULVÉRISATEURS pour céréales, depuis 1.000 fr.  
PULVÉRISATEURS pour vignes, depuis 1.600 fr.  
FAUCHEUSES « Albion », état neuf... 1.400 fr.  
FANEUSES neuves... 1.000 fr.

Remise aux Agents  
Ces machines sont livrées avec garantie de bon fonctionnement.  
Machines Agricoles  
F. BARBIER SAINTE-APAZANNE



# DOCKS de l'Ouest

MAGASINS BLEUS  
600 Succursales dans 10 départements

## Grand CONCOURS DU Meilleur Fruit

1<sup>er</sup> Novembre 1935 - 1<sup>er</sup> Mai 1936  
60.000 FRANCS de PRIX  
1650 PRIX  
PRINCIPAUX PRIX

1<sup>er</sup> Prix : Une Automobile Citroën  
Une Berline tourisme de luxe, modèle 9, traction avant ou, au choix du gagnant  
2<sup>e</sup> Prix : UNE CHAMBRE A COUCHER moderne, acajou massif satiné. Armoire sculptée, grand lit, table de chevet... 4.500 »  
3<sup>e</sup> Prix : Un Poste T.S.F. DUCRETET, mod. C 2636, 6 l. — 2.280 »  
4<sup>e</sup> Prix : Un Poste T.S.F. DUCRETET, mod. C 2625, 5 l. — 1.650 »  
5<sup>e</sup> Prix : Un Poste T.S.F. DUCRETET, mod. C 504, 4 l. — 1.290 »  
6<sup>e</sup> Prix : Un Poste T.S.F. DUCRETET, mod. R 2504, 4 l. — 990 »  
7<sup>e</sup> au 48<sup>e</sup> PRIX : Quarante BICYCLETTES homme, femme ou enfant, au choix des gagnants. L'une ..... 300 »  
etc., etc.

## ARTICLES RECLAME DU 1<sup>er</sup> AU 31 JANVIER

ÉPICERIE  
CACAO extra, au lieu de 2,60 le paq. de 250 gr. 1 70  
CACAO avec Bon-Prime, au lieu de 3,25 le paq. de 250 gr. 2 45  
CONFITURE MIRABELLE, pur fruit, pur sucre, au lieu de 1,75 les 250 gr. 1 50  
ENTREMET « J'AIME », flan, parfums assortis, au lieu de 1, la botte 0 80  
BISCOTTES du docteur Blandin, au lieu de 5,25 la botte 500 gr. 4 50  
BISCUITS « CELTIQUE », mélange fin très assorti. La boîte (1/4 tine) non reprise, avec ca-deau de 100 timbres... 10 »  
THON entier à l'huile d'olive au lieu de 4,20 le 1/4 boîte 3 50  
FILETS DE MORUE au lieu de 2,95 la boîte 500 gr. 2 60  
BALAYETTE manche court, au lieu de 2,75 la balayette 2 25  
CRISTAUX DE SOUDE, au lieu de 0,95 le paquet 1 kilo 0 80

VINS - LIQUEURS  
MADERE extra vieux, garanti d'origine au lieu de 17 » la bout. 75 cl. (verre en plus) 15 50  
CASSIS DE DIJON 16<sup>e</sup> 15 » le litre 13 50  
CREM EDE CASSIS DE DIJON 17<sup>e</sup> 17 » le litre 15 »  
SAUTERNES 11 » la bout. 75 cl. 7 50  
MOUSSEUX Baron de Charneuil 6 » la bout. 80 cl. (verre compris) 5 »  
CHAMPAGNE Comte de Balmont 13 50 la bout. 80 cl. 10 »

Le Meilleur Préventif contre la Grippe ! un Grog au RHUM St-BART  
Le litre 13 50 le 1/2 litre 7 » le flaçon dégustation (verre en plus) 25 » (logé) 1 75

## MÉNAGE - MERCERIE

PENDULE faïence, octogonale, mouvement 8 jours. En réclame 45 »  
DRAP méis blanc brodé, 220x325. Le drap. En réclame 77 50  
VERRES à ventouses, au lieu de 2,75 la boîte de 6 1 90  
SAVONS parfumés, pâte pure, au lieu de 4 » les 3 gros pains 3 »  
SAVON en pellicules « GIVRE », au lieu de 1,30 le paquet 0 90  
BROSSES chiendent forme navette au lieu de 1,80 la brosse 1 50  
AIGUILLES à reprendre la laine, au lieu de 2 pour 0,15, 2 pour 0 10  
EPINGLES de sûreté blanches, au lieu de 0,35 la douzaine 0 25  
CARNETS de notes 10 feuilles, au lieu de 0,30 le carnet 0 20  
CARNETS de notes 25 feuilles, au lieu de 0,55 le carnet 0 45  
PAPIER à cigarettes « ZIG-ZAG » gommé, au lieu de 0,35 le cahier 0 30